



Berne, 9 janvier 2015

Introduction

Daniel Leupi, directeur des finances de la ville de Zurich, président de la CDFV

La parole prononcée fait foi

Mesdames, Messieurs les responsables des finances des villes,
Mesdames, Messieurs membres de la CDFV,
Chères et chers invités,
Mesdames, Messieurs,

Je vous souhaite une cordiale bienvenue au premier colloque de la Conférence des directrices et directeurs des finances des villes suisses. Je suis heureux que nous puissions émettre un signal important en début d'année déjà: nous disons haut et fort que la 3^e réforme de l'imposition des entreprises, la RIE III, nous concerne directement. Pour cette raison, nous allons, nous aussi, nous en occuper intensément.

La CDFV a été fondée l'été dernier:

- pour que nous, magistrates et magistrats en charge des finances des villes, puissions allier nos intérêts,
- pour que nous puissions coordonner nos prises de position,
- pour que nous puissions parler d'une seule voix face à la Confédération et au grand public,
- pour que nous puissions échanger nos expériences et apprendre les uns des autres.

Comme vous le savez, la CDFV s'est ralliée à l'Union des villes suisses en tant que section. Ainsi, les villes parlent d'une seule voix, une voix forte.

Il y a urgence. Il est malheureusement tout sauf évident, aujourd'hui, que les villes soient écoutées. De nombreuses décisions sont prises sur le plan fédéral, mais elles ont aussi des effets dans les cantons et ont une influence énorme sur les tâches urbaines, les prestations et la situation financière des villes, et donc sur la marge de manœuvre nécessaire à leurs actions. L'article 50 de la Constitution fédérale exige que la Confédération tienne compte des intérêts des villes et des agglomérations (et bien sûr également des régions de montagne). Mais il faudra encore élever la voix à de nombreuses reprises et se faire entendre de manière intelligible, jusqu'à ce que cet article constitutionnel soit compris et mis en œuvre au jour le jour.

Je remercie chaleureusement Monsieur Adrian Hug, directeur de l'Administration fédérale des contributions, et Monsieur Andreas Huber, secrétaire de la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des finances, d'oser, pour ainsi dire, s'aventurer aujourd'hui dans la gueule du lion. Je remercie également très chaleureusement Claudine Wyssa, présidente de l'Union des communes valdoises et syndique de Bussigny, pour sa participation. Elle fait plutôt partie, naturellement, des lions. Je souhaite aussi saluer la directrice de l'Union des villes suisses, Renate Amstutz, et notre secrétaire



générale, Esther Germann. Nous sommes très heureux de notre étroite et bonne collaboration avec l'Union des villes suisses.

Economiquement, la Suisse va bien. Dans les classements internationaux, notre pays passe pour l'un des plus compétitifs. Selon le «WEF Global Competitiveness Report 2014/15», la Suisse occupe ainsi le 1^{er} rang, pour la sixième année consécutive. Dans le classement de la compétitivité mondiale 2014 de l'IMD, elle arrive en 2^e place, derrière les Etats-Unis. Même les études se limitant aux aspects de politique fiscale attribuent d'excellentes notes à la Suisse. Ainsi, dans l'analyse comparative globale «Paying Taxes 2015» de PwC et de la Banque mondiale, la Suisse occupe le 18^e rang. L'étude de l'Institut BAK Basel («Taxation Index 2013»), quinze cantons occupent une position forte dans la compétitivité fiscale internationale. Depuis l'éclatement de la crise financière, ces cantons ont même encore légèrement amélioré leur situation en comparaison internationale (85 régions dans 23 pays), selon l'institut bâlois. Même les endroits connaissant, en Suisse, les plus forts taux d'impôts ont une taxation modérée en comparaison internationale. Le rapport explicatif de la 3^e réforme de l'imposition des entreprises envoyé en procédure de consultation admet que la Suisse est, globalement, «très bien positionnée»¹ en ce qui concerne la charge fiscale des bénéfices des entreprises avec statut spécial.

Lorsque nous parlons de la réforme de l'imposition des entreprises – comme nous le faisons cet après-midi – nous devons avoir ces faits et ces analyses à l'esprit. Et il me semble très important que, dans ces discussions sur la place économique suisse, nous comprenions ces qualités au sens large. Dans les villes, nous en sommes particulièrement conscients. Les villes sont des sites économiques et elles hébergent une importante proportion des entreprises installées en Suisse. C'est pourquoi nous accordons une importance élevée à la compétitivité de la place économique suisse; nous avons un intérêt prépondérant à être présents dans la compétitivité internationale, c'est pourquoi le maintien des qualités de nos sites économiques revêt une importance centrale. La charge fiscale est certes un élément important, mais de loin pas le seul critère. D'autres paramètres tels que l'accès à des travailleuses et travailleurs qualifiés, des infrastructures fiables, un haut niveau de qualité de vie, la stabilité de la politique monétaire et de la politique, etc., sont aussi des critères importants. Des sondages effectués auprès des entreprises montrent même qu'ils sont plus importants que la charge fiscale.

L'objectif du Conseil fédéral avec la 3^e réforme de l'imposition des entreprises est de «renforcer la compétitivité fiscale de la Suisse». Pour atteindre cet objectif, le gouvernement définit trois objectifs partiels:

- Une charge fiscale compétitive
- Acceptation internationale
- Rendement financier

Mais lorsque je considère les points principaux de la RIE III, je ne peux pas m'empêcher de penser que ces trois objectifs partiels n'ont pas le même poids. Le projet semble surtout viser à mettre en place une imposition des entreprises la plus basse possible. Le rendement de l'impôt, que je considère comme significatif pour une défense des sites économiques comprise au sens large, semble secondaire. C'est particulièrement le cas pour l'échelon communal, pour lequel le Conseil fédéral ne prévoit aucune compensation alors qu'il subira des pertes fiscales à cause de la réforme.

¹ Rapport explicatif sur le projet en consultation de loi fédérale sur les mesures visant à renforcer la compétitivité fiscale de la Suisse (3^e réforme de l'imposition des entreprises), p. 15.



Les villes et les communes sont également directement touchées lorsque les cantons diminuent les taux d'impôts sur le bénéfice. En 2013, l'Union des villes suisses a calculé que les pertes cumulées s'élèveraient à 1,5 milliard de francs pour les communes si les impôts sur le bénéfice étaient réduits à 15%. Or les cantons de Vaud et de Genève évoquent même un taux de 13,8%...

Pour les villes et les communes, les impôts sur les entreprises sont parmi ceux qui rapportent le plus. En moyenne, leur proportion dans la manne fiscale globale s'échelonne entre 20 et 25% sur l'échelon communal. Mais, selon la structure économique des villes, elle va jusqu'à 50%. C'est le cas dans de nombreuses villes.

D'importantes baisses des impôts sur le bénéfice sur tout le territoire ne seraient que peu supportables, voire pas du tout, pour de nombreuses villes et communes. Les municipalités pourraient être forcées de relever les taux d'impôts des personnes physiques – ce qui diminuerait alors l'acceptation du projet en cas de votation populaire.

Le projet n'est toutefois pas encore décidé. Nous avons encore la possibilité de faire valoir nos revendications – auprès de la Confédération, par le biais de l'Union des villes suisses et de la Conférence des directrices et directeurs des finances des villes, mais aussi par le biais de nos cantons. Nous avons organisé ce colloque pour nourrir notre ligne d'argumentation. Je remercie le secrétariat général pour l'organisation de notre manifestation et nous souhaite à toutes et tous une après-midi inspirante et enrichissante.

La CDFV vous proposera d'autres manifestations consacrées à des thèmes de politique financière et de politique fiscale. Vous pouvez déjà noter une date: le prochain colloque aura lieu le vendredi 11 septembre.

Je donne maintenant la parole à Renate Amstutz, qui va vous présenter les principaux points de la prise de position de l'Union des villes suisses sur la RIE III, telles qu'elle a été soumise à tous les membres de l'association.